L'AGGLOMÉRATION, SES COMPÉTENCES

12 COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

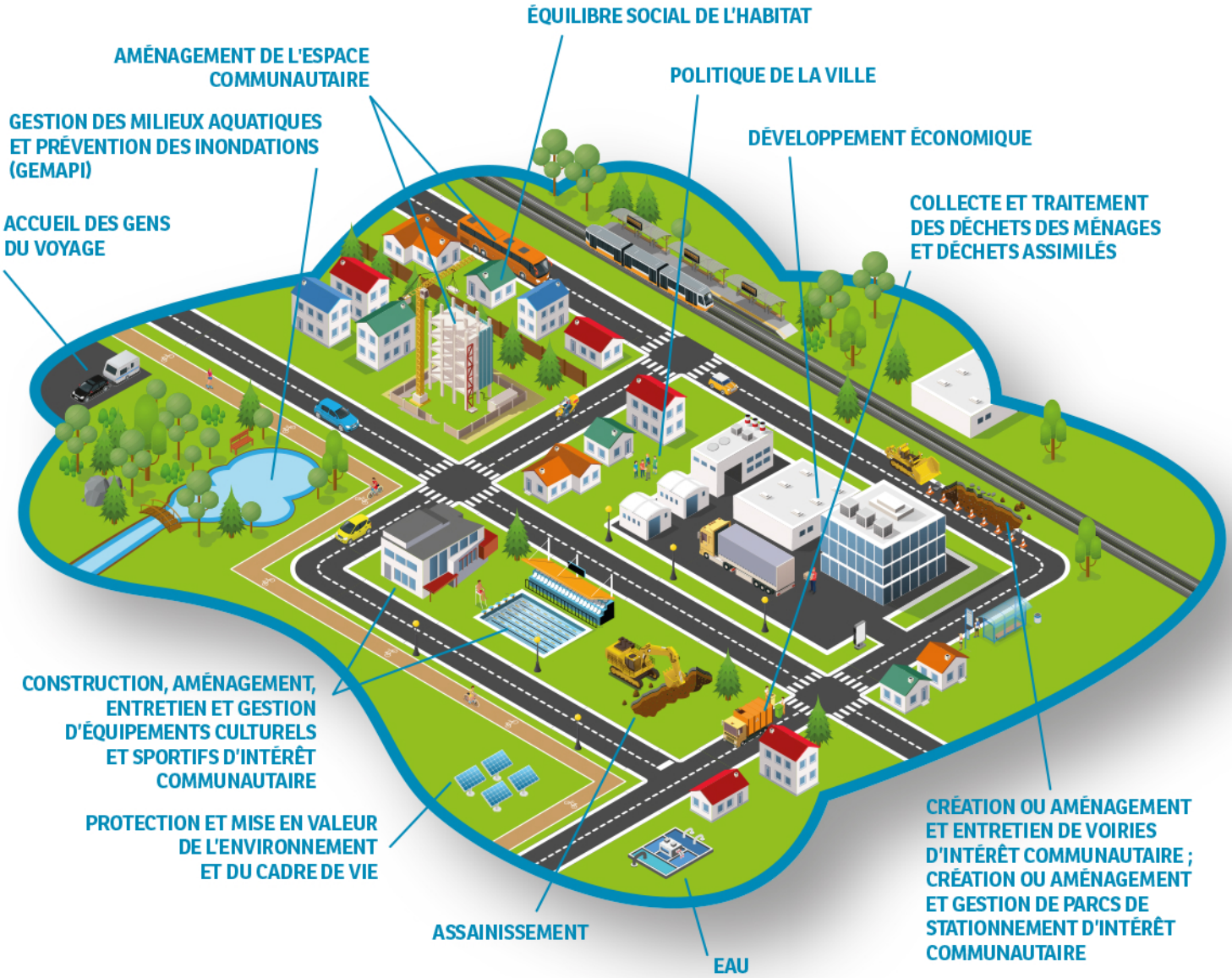

11 COMPÉTENCES FACULTATIVES

- CRÉATION, ORGANISATION, SOUTIEN ET/OU GESTION D'ACTIONS OU D'ÉVÈNEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS
- ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
- ACTIONS EN FAVEUR DE LA SANTÉ ET DE LA MÉDECINE DU SPORT
- AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE
- CITOYENNETÉ ET PRÉVENTION
- CRÉATION, AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DE RÉSEAUX DE CHALEUR OU DE FROID URBAINS
- ACTIONS DE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SUR LE TERRITOIRE
- HÉBERGEMENT DE LA BOURSE DU TRAVAIL DANS LE CADRE DE LA POURSUITE DU PARTENARIAT AVEC CETTE DERNIÈRE
- GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES
- SPORT DE HAUT NIVEAU
- PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL